
Déclaration de l'Union syndicale Solidaires et de la fédération SUD éducation

Le 8 mars toutes et tous en grève !

Dans une semaine, le 8 mars, se déroulera la journée internationale de luttes pour les droits des femmes. Une occasion de rappeler que ce sont les luttes qui ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les lois sont là, elles sont même nombreuses et touchent à tant de domaines : les salaires, le champ professionnel (de l'embauche à la promotion en passant par les conditions de travail), le droit à disposer de nos corps, contre les violences... Malgré cela, en 2017, les inégalités persistent : aussi bien en termes de salaires, d'emploi, de sexisme...

Ce jour-là, plusieurs organisations syndicales dont Solidaires, la FSU et la CGT, mais aussi des organisations féministes et altermondialistes appellent à en faire une journée d'actions et de grèves pour les droits des femmes. Pour refuser le travail gratuit et exiger l'égalité professionnelle, elles appellent à des arrêts de travail et des rassemblements à 15h40 dans toute la France et sur tous les lieux de travail. Cet horaire correspond, pour une journée théorique de 8h (de 9h à 17h, avec une heure de pause déjeuner), à l'heure à partir de laquelle les femmes ne sont plus payées quotidiennement, au vu des différences de salaires entre femmes et hommes.

Egalité entre femme -homme : et à l'éducation nationale ?

Dans l'éducation, les syndicats SUD éducation et la CGT éducation appellent à la grève et à l'action.

En effet, à l'éducation nationale, les raisons de faire grève et de se mobiliser ne manquent pas. La domination patriarcale y est à l'œuvre comme dans l'ensemble de la société. Les hommes sont surreprésentés dans les filières et postes considérés comme « prestigieux ».

Chez les agent-e-s administratives, les femmes composent l'essentiel des personnels précaires et de catégorie C. Les inégalités salariales entre enseignant-e-s sont de l'ordre de 13 % soit 4000€ par an entre hommes et femmes. Cet écart considérable est dû aux grandes disparités d'avancement entre femmes et hommes (écart de note pédagogique, promotion différenciée) et à la non prise en compte dans l'avancement des congés maternité.

Les jurys de concours, corps d'inspection, largement masculins, perpétuent les mécanismes de cooptation masculine.

Chez les agent-e-s territoriaux/ales, aux hommes les postes de techniciens, de chefs cuisine, aux femmes les tâches « polyvalentes » (ménage, service repas). Les agents chefs nommés par la direction sont souvent des hommes. La double hiérarchie multiplie les pressions et rend plus difficile la lutte contre le harcèlement sexuel.

Education à l'égalité en friche

Du côté des élèves, les orientations dans les filières au lycée sont très genrées : une majorité de filles dans les filières littéraires et de gestion et une majorité de garçons vers les filières scientifiques et techniques.

La lutte pour l'égalité fille-garçon est encore en friche. Face aux pressions des réactionnaires, le gouvernement a reculé et a abandonné les ABCD de l'égalité.

Le ministère n'assure même plus le minimum de prévention : les heures d'éducation à la sexualité ne sont pas effectuées. Les campagnes de prévention des LGBTIphobies sont diffusées en catimini par le ministère et trop tardivement dans l'année scolaire.

Dans le cadre de la journée du 8 mars, nous appelons les femmes à se regrouper dans des

AGs de femmes, à se mobiliser et à se rassembler pour faire entendre leurs voix et construire leurs revendications.

CUI-CAE : halte au travail gratuit !

Comme nous l'avons souligné plus haut, une majorité de femmes sont précaires. La précarité est en constante augmentation. Plus les années passent et plus le volume de personnels précaires est en hausse dans l'éducation nationale. Pour les personnels les plus précaires qui relèvent de contrats type CUI-CAE, pendant trop longtemps, leur temps de travail était annualisé par les établissements recruteurs. Or depuis le début nous disons que c'est illégal. La justice nous a donné raison avec encore 3 victoires aux prud'hommes ! Le ministère a reconnu son erreur en validant que les CUI-CAE ne peuvent pas travailler au-delà du temps de travail spécifié sur leur contrat sous prétexte de compenser les semaines de congés scolaires. De trop nombreuses académies et de trop nombreux départements continuent d'annualiser le temps de travail des personnels CUI-CAE. Il est temps que cela s'arrête et que l'éducation nationale applique le droit pour que cesse le travail gratuit des personnels en contrat CUI-CAE.

C'est pourquoi SUD éducation appelle tous les personnels concernés à se réunir pour discuter d'une action commune afin de mettre fin au travail gratuit et pour demander le paiement des heures complémentaires effectuées.

Qui veut la peau des RASED ?

Dans la suite des votes des textes concernant le CAPPEI, nous souhaitons revenir sur le devenir de l'enseignement spécialisé et redire que nous considérons qu'avec l'introduction du CAPPEI en remplacement du CAPA-SH, signe la fin de l'enseignement adapté et spécialisé et à terme la disparition des RASED. Nous avons aussi découvert une étude assassine de l'IREDU (institut de recherche sur l'éducation) qui tombe à point nommé, et qui met en avant un impact prétendument négatif qu'auraient les RASED sur les apprentissages des élèves. En ne se basant que sur des études statistiques réalisées en 1997 par la DEPP (Direction de l'évaluation et de la prospective), sans enquête de terrain dans les écoles, l'institut soutient la politique de destruction des RASED poursuivie depuis 2008 avec 5000 postes supprimés n'ayant jamais été recréés. Si on consultait, pour une fois, les professionnel-le-s qui sont sur le terrain, dans les écoles et en particulier dans les

réseaux REP et REP+, on s'apercevrait de l'efficacité des RASED, quand ils ont les moyens d'assurer leur mission, ce que démontrent d'ailleurs d'autres études.

Nous continuons de réclamer la recréation des 5000 postes de RASED supprimés depuis 2008, afin de permettre de prendre réellement en compte les difficultés des élèves et de permettre leur réussite scolaire.

Le 19 mars, en marche pour la justice et la dignité

Enfin nous voulons terminer par une alerte sur le climat particulièrement tendu dans les lycées suite aux violences policières et au viol dont a été victime Théo Luhaka à Aulnay sous bois. Des mouvements de solidarité chez les lycéen-ne-s ont vu le jour, certains lycées ont été bloqués.

Ce fut une fois de plus l'occasion d'assister à un déferlement de violence de la part de la force publique qui face à la jeunesse et aux mouvements sociaux n'a pour seule expression que la répression et la violence. Nous apportons notre solidarité à tous les acteurs/trices du mouvement social qui s'expriment contre les violences policières. Nous exigeons que les personnes interpellées pendant les mouvements ne soient pas poursuivies, ni que les lycéen-ne-s ne soient traduit-e-s devant les conseils de discipline des établissements comme cela a été le cas pendant le mouvement contre la Loi Travail.

Le 19 mars prochain, nous marcherons pour la dignité et pour dénoncer les violences policières et les crimes qui ont eu lieu depuis les morts de Ziad et Bouna en 2005 et plus récemment celui d'Adama Traore jusqu'à l'agression et le viol de Théo aujourd'hui et exiger justice.

Nous serons dans la rue le 19 mars pour dénoncer les politiques sécuritaires qui permettent ces crimes, exacerbées par les stigmatisations racistes permanentes, alimentées et portées au plus haut niveau de l'état à l'encontre des roms, des étranger-e-s, des réfugié-e-s, des habitant-e-s et de la jeunesse des banlieues et des quartiers populaires.